

Le 18 juillet 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-249

Assainissement

Opération de mise en séparatif  
de la route de Vivans tranche 2  
sur la Commune de la Pacaudière

Demande de subvention auprès du  
Département de la Loire

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et plus particulièrement la compétence « assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le Département de la Loire peut apporter son soutien au projet d'une collectivité lié à l'assainissement ;

Considérant le lancement par Roannais Agglomération de la consultation relative à l'opération de mise en séparatif de la route de Vivans tranche 2 sur la Commune de la Pacaudière.

Considérant que le plan de financement prévisionnel à l'état projet est le suivant :

Certifié exécutoire	<b>26 JUL. 2022</b>
Reçu en préfecture	<b>21 JUL. 2022</b>
Publié	<b>26 JUL. 2022</b>

BESOINS		RESSOURCES			
Nature de la dépense	Montant du projet HT	Financements	Montant subventionnable	Taux de l'aide	Montant de la contribution attendue
Travaux eaux usées	193 767,40 €	Département de la Loire	207 534,00 €	30%	62 260,00 €
Topographe	695,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	207 534,00 €	45%	94 038,00 €
Analyse amiante HAP	1 935,00 €	Autofinancement		25 %	51 236,00 €
Contrôles réception	4 354,73 €				
Maîtrise d'œuvre (3,5%)	6 781,86 €				
			<b>Total des ressources externes</b>		<b>156 298,00 €</b>
			<b>Autofinancement (total besoins-ressources externes)</b>		<b>51 236,00 €</b>
<b>Total des besoins</b>	<b>207 534,00 €</b>		<b>Total des ressources</b>		<b>207 534,00 €</b>

**DECIDE**

- de solliciter auprès du Département de la Loire une subvention de 62 260 € pour le financement de la mise en séparatif de la route de Vivans tranche 2 sur la Commune de La Pacaudière.

Par délégation du Conseil communautaire,



Yves NICOLIN  
Président  
Maire de Roanne